



CHARTRE NATURA 2000

du site FR 8301051

« Vallées et Piémonts du Nord-Forez »

validée par le comité de pilotage le 4 novembre 2011

L'adhérent s'engage à respecter **les engagements généraux ainsi que ceux relatifs aux types de milieux présents sur ses parcelles engagées** (cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX (engagements généraux)

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice et/ou à des experts scientifiques mandatés pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amener à réaliser ces opérations. Elle me fera parvenir les documents d'expertises scientifiques réalisées.

Point d'évaluation : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site

② En cas de passage dans des cours d'eau par des engins, utiliser des dispositifs de franchissement temporaire ou permanent (ponts de bois, tuyaux PEHD¹) qui permettent d'éviter la destruction des milieux.

Point d'évaluation : évaluation sur place

③ Lorsqu'une ou plusieurs espèces animales protégées auront été localisées sur une ou plusieurs parcelles : respecter une zone de tranquillité durant les périodes sensibles (reproduction, hivernage) ; elles seront définies avec l'animateur du DocOb en l'absence de cadre légal. L'animateur me fournira les renseignements nécessaires quant à la localisation des espèces protégées sur mes parcelles engagées dans la Charte.

Point d'évaluation : évaluation sur place

④ En cas de fauche des abords des voies, cette fauche sera réalisée soit entre septembre et mars, soit en alternance, un seul côté par an.

Point d'évaluation : évaluation sur place

¹ Polyéthylène à Haute Densité (pour tous renseignements contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière du Puy de Dôme)

□ MILIEUX FORESTIERS (forêts de feuillus, résineuses et mixtes)

Engagements soumis à contrôles

① Pour les parcelles de plus de 0.5 hectares, maintenir à *minima* la proportion de 2 arbres morts ou sénescents et de 2 arbres sains à cavités² par hectare d'un diamètre minimum de 35 centimètres (à 1,30 mètres du sol). Ces arbres ne doivent pas être choisis, pour raisons de sécurité, près des voies de circulation. Ces arbres seront référencés avec la structure animatrice du site.

Point d'évaluation : état des lieux avant signature ; évaluation sur place du nombre d'arbres correspondants référencés avec la structure animatrice du site (les arbres morts ou sénescents situés près des voies de circulation peuvent être abattus et laissés sur place au sol).

② Conserver les Hêtraies : proscrire toute coupe rase d'une surface supérieure à 0,5 ha. Respecter l'itinéraire technique proposé par l'animateur du site.

Point d'évaluation : évaluation sur place et par photo-interprétation.

□ MILIEUX HUMIDES (prairies humides)

Engagements soumis à contrôles

① Conserver en l'état les zones humides, ne pas assécher, drainer, combler, niveler ou amender, ni utiliser de produits agropharmaceutiques.

Point d'évaluation : évaluation sur place et par photo-interprétation

② Conserver en l'état les zones humides : ne pas réaliser de boisement.

Point d'évaluation : évaluation sur place et par photo-interprétation

③ Conserver en l'état les zones humides : ne pas réaliser de traitements contre le fomes aux alentours des zones humides.

Point d'évaluation : évaluation sur place

□ MILIEUX TOURBEUX (tourbières, gouilles, tourbières boisées)

Engagements soumis à contrôles

① Proscrire tous travaux ou aménagements pouvant perturber l'équilibre écologique au niveau hydrologique, pédologique et végétal des milieux tourbeux, notamment :

- la modification du réseau hydrique alimentant ces milieux, le drainage et l'assainissement,
- le travail du sol, le comblement, le passage d'engins motorisés (débardage, gyrobroyeur),
- la plantation de ligneux,

excepté pour les travaux de restauration ou d'entretien réalisés ou validés par la structure animatrice.

Point d'évaluation : évaluation sur place

② Conserver les tourbières : Interdire tout stockage de bois dans les tourbières.

Point d'évaluation : évaluation sur place

③ Ne pas entreposer de rémanents de coupe sur les zones tourbeuses.

Point d'évaluation : évaluation sur place

² Les cavités comprennent également les fentes, les trous de pics dégradés et l'écorce décollée

MILIEUX OUVERTS (falaises, éboulis, landes)

Engagements soumis à contrôles

① Conserver en l'état les milieux ouverts : ne pas effectuer de reboisement

Point d'évaluation : évaluation sur place

② Contourner ces milieux lors de la création de desserte forestière.

Point d'évaluation : évaluation sur place

③ Demander l'accord préalable de la structure animatrice du site avant la réalisation d'aménagement non soumis aux études d'incidence (via ferrata, voies d'escalade, sentiers...).

Point d'évaluation : évaluation sur pièces administratives (courrier officiel)

le :, à.....
Signature du ou des propriétaires

le :, à.....
Signature du ou des ayant droits

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet d'engagement dans le cadre de la présente Charte Natura 2000. Ces recommandations peuvent être appliquées en complément selon la volonté des adhérents.

TOUS MILIEUX

- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage
- ❖ Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour les engins utilisés

MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Conserver quelques chablis et chandelles, ne pas broyer les rémanents, afin de favoriser la nécromasse
- ❖ Ne pas supprimer systématiquement le houx et le lierre en sous bois
- ❖ Limiter la surface de monoculture d'essences non autochtones et encourager la diversification des essences notamment feuillues
- ❖ Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées)

MILIEUX HUMIDES

- ❖ Limiter le développement des ligneux par un arrachage manuel
- ❖ Limiter le passage d'engins motorisés (quad, moto...)

MILIEUX TOURBEUX

- ❖ Tenir compte de la fragilité des sols en limitant l'accès aux usagers

MILIEUX OUVERTS

- ❖ Eviter le passage de chemins ou de pistes sur ces milieux sensibles